

Projet arrêté le : 19/12/2012

APPROBATION : 12/07/2013

MODIFICATION :

Plan Local d'urbanisme



8 Liste des servitudes

Servitudes d'utilité publique

Le territoire de Montbrison Moingt est affecté des servitudes d'utilité publique suivantes :

NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	REFERENCES DES TEXTES LEGISLATIFS QUI PERMETTENT DE L'INSTITUER	NATURE DE LA SERVITUDE	ACTE QUI L'A INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
<p>AC1 Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits</p>	<p>Loi du 31 décembre 1913 Articles 13 bis et ter</p>	<p><u>Caserne de Vaux Porte d'entrée principale</u> rue des Pénitents Chapelle des Pénitents (ancienne) Lieu-dit Le Panorama, à Moingt Chapelle Sainte-Eugénie Chapelle et anciens bâtiments conventuels 11, impasse de la commanderie, Commanderie Saint-Jean des Prés Eglise Couvent de la Visitation (ancien) Chapelle square d'Urfé Couvent des Oratoriens (ancien) Sous-Préfecture</p>	<p><u>inscription par arrêté du 9 mai 1927</u> <u>inscription par arrêté du 10 juillet 1946</u> classement par arrêté du 14 <u>décembre 1992</u> <u>inscription par arrêté du 20 décembre 1990</u> <u>inscription par arrêté du 11 juin 1964</u></p>	<p>DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE</p>

NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	REFERENCES DES TEXTES LEGISLATIFS QUI PERMETTENT DE L'INSTITUER	NATURE DE LA SERVITUDE	ACTE QUI L'A INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
		<p>Grand salon ; rampe du grand escalier 1 - Grand hall ; escalier d'honneur avec son décor d'époque Restauration</p> <p>à Estiallet Croix</p> <p>Eglise de Moingt</p> <p>Eglise Notre-Dame</p> <p>1, rue du Palais de Justice Hôtel de Vazelhes Façades et toitures sur rue et sur jardin du bâtiment principal et des deux ailes sur jardin ; hall d'entrée ; escalier de pierre avec sa rampe en fer forgé ; pièces suivantes avec leur décor : au rez de chaussée, antichambre Nord, salon, salle à manger,</p>	<p><u>inscription par arrêté du 4 octobre 1941</u></p> <p><u>inscription par arrêté du 22 janvier 1962</u></p> <p><u>inscription par arrêté du 29 décembre 1949</u></p> <p><u>inscription par arrêté du 29 décembre 1949</u></p> <p><u>Classement par liste de 1840</u></p> <p><u>inscription par arrêté du 17 mai 1982</u></p>	

NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	REFERENCES DES TEXTES LEGISLATIFS QUI PERMETTENT DE L'INSTITUER	NATURE DE LA SERVITUDE	ACTE QUI L'A INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
<p>AC1 Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits</p>	<p>(Suite) Loi du 31 décembre 1913 Articles 13 bis et ter</p>	<p>pièce en retour dans l'aile Ouest ; au premier étage, chambre Sud Ouest</p> <p>25, rue Martin Bernard Maison des lions Façade et toiture</p> <p>14, rue Martin Bernard Maison Façade et toiture</p> <p>23, rue Martin Bernard Maison Escalier sur cour</p> <p>1, rue du Marché Maison Pièce du premier étage avec son décor peint</p> <p>rue Florimond Robertet Salle de La Diana (ou des Etats</p>	<p>inscription par arrêté du 29 décembre 1949</p> <p>inscription par arrêté du 29 décembre 1949</p> <p>inscription par arrêté du 29 décembre 1949</p> <p>classement par arrêté du 7 novembre 1979</p> <p>Classement par liste de 1875</p> <p>Classement par arrêté du 10</p>	<p>DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE</p>

NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	REFERENCES DES TEXTES LEGISLATIFS QUI PERMETTENT DE L'INSTITUER	NATURE DE LA SERVITUDE	ACTE QUI L'A INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
		<p>du Forez)</p> <p>Lieu-dit "Les Sarrazins" Théâtre mixte gallo romain</p> <p>Thermes antiques d'Aquae Segetae</p> <p>Tour (rue de la), rue de l'Eglise Tour de Moingt et remparts Tour dite de Moingt ainsi que les parties subsistantes du rempart au Nord (avec sa porte) et au Sud</p>	<p>décembre 1981</p> <p>Classement par arrêté du 6 septembre 1990</p> <p>inscription par arrêté du 23 novembre 1982</p>	
<p>AC4 Servitudes relatives aux Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et</p>	<p>Décret n°84-304 du 25 avril 1984 Loi n°93-24 du 8 janvier 1993.</p>	<p>En cours d'élaboration</p>		<p>DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE</p>

NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	REFERENCES DES TEXTES LEGISLATIFS QUI PERMETTENT DE L'INSTITUER	NATURE DE LA SERVITUDE	ACTE QUI L'A INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
Paysager				SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE
AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales	Les périmètres de protection sont instaurés en application des articles L1321-2 et R.1321-13 du code de la santé publique (Livre III, Titre 2)	Canal du Forez – station de Pleuvev à Savigneux Canal du Forez Prises d'eau d'Uzore Montverdun Canal du Forez Artère de Poncins à St Romain le Puy	DUP le 11/031997 DUP 11/03/1997 DUP le 11/03/1997	ARS RHONE ALPES, DELEGATION TERRITOIRE DE LA LOIRE
I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz	Article 12 de la loi du 15/06/1906 modifié par la loi du 4/07/1935, les décrets-lois du 17/06 et 12/11/1938 et n° 67-885 du 6/10/1967 Article 35 modifié de la loi du 8/04/1946 Décrets n°67-886 du 06/10/1967, n° 70-492 du 11/06/1970, modifié par le décret n°85-1109 du 15/10/1985 Circulaire ministérielle 95-56 du 20/07/1995 relative à l'annexion au POS des servitudes d'utilité publique	Antenne de Montbrison diamètre 100 mm	Déclarée d'utilité publique par arrêté ministériel du 05/12/1975 (JO du 19/12/1975)	DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, ET DE L'ENVIRONNEMENT RHONE-ALPES 15 rue Alma 42029 Saint Etienne cedex GRT Gaz Région Rhône Méditerranée Agence Auvergne 19 allée Mesdames 03200 VICHY

I4 Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques	Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 25 Article 35 de la loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée Décret n°85-1109 du 15 octobre 1985	Poste 63 kV MOINGT - Ligne 63kV MOINGT / ST JUST ST RAMBERT/ SURY LE COMTAL - Ligne 63kV double circuits : Liaison FEURS - MOINGT et liaison MOINGT - MONTVERDUN	DUP le 30/03/1993 mise en service le 12/04/1976 mise en service le 12/04/1976	Unité territoriale de la Loire de la DREAL - 16 Place Jean Jaurès - 42000 SAINT ETIENNE Exploitant du réseau : RTE - GET Forez VELAY - 5 Rue Nicéphore Niepce - 42100 SAINT ETIENNE
--	---	--	---	--

NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	REFERENCES DES TEXTES LEGISLATIFS QUI PERMETTENT DE L'INSTITUER	NATURE DE LA SERVITUDE	ACTE QUI L'A INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
PT2 Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception	Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles, instituées en application des articles L.54 à L.56, R.21 à R.26 et R.39 du code des postes et télécommunications	Montbrison 35-37 rue de la République	Décret du 16/07/1984	DIRECTION REGIONALE DE FRANCE TELECOM à Saint Etienne
T1 Servitudes relatives aux chemins de fer, Servitudes de grande voirie, Alignement, Occupation temporaire des terrains en cas de réparation, Distances à observer pour les plantations et	Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer Décret du 22 mars 1942 Code minier art. 84 modifié et 107 Code forestier art. L.322.3 et L.322.4 Loi du 29 décembre 1892 Décret loi du 30	Ligne 784000 Clermont Ferrand à Saint Just sur Loire entre les points kilométriques 108,797 et 110,068 puis 111,384 et 114,986		SNCF REGION DE LYON ou de CLERMONT-FERRAND DIVISION DE L'EQUIPEMENT SNCF DTISE 5-6 place Charles Béraudier Immeuble le Rhodanien 69003 LYON

NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	REFERENCES DES TEXTES LEGISLATIFS QUI PERMETTENT DE L'INSTITUER	NATURE DE LA SERVITUDE	ACTE QUI L'A INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
l'élagage des arbres, Exploitation des mines carrières et sablières, Servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôt de matières inflammables ou non), Servitudes de débroussaillage	octobre 1935 modifié par la loi du 27 octobre 1942 Décret du 31 juillet 1959 Décret du 14 mars 1964 relatif aux voies communales Décret du 10 juin 1969, suppression des installations lumineuses Décret du 7 mai 1980 (industrie extractive)			

NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	REFERENCES DES TEXTES LEGISLATIFS QUI PERMETTENT DE L'INSTITUER	NATURE DE LA SERVITUDE	ACTE QUI L'A INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
Le service, ci-après, concerné par la servitude PT3 n'a pas confirmé l'existence de celle-ci. Elle fera l'objet d'un PAC complémentaire.				
PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications, instituées en application de l'article L.48 à L53 du code des postes et télécommunications			DIRECTION REGIONALE DE FRANCE TELECOM A LYON